



• Les 19-20 Février 2022

REGLEMENT 9eme RALLYE REGIONAL V H C Des ROCHES BRUNES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	: A la réception du règlement visé par la FFSA
Ouverture des engagements	: A la réception du règlement visé par la FFSA
Clôture des engagements	: Lundi 7 Février 2022 à minuit
Parution du roadbook	: Dimanche 13 Février 2022 A télécharger site : asastraphael.com
Dates et heures des reconnaissances	: Dimanche 13 et Vendredi 18 février 2022 de 09h00 à 12h00 Et de 14h00 à 19h00
Vérifications Administratives	Samedi 19 Février 2022 de 07h30 à 10h00 (Salle Molière à Roquebrune/argens -83-)
Vérifications techniques	: samedi 19 Février 2022 de 7h45 à 10h15 Place Ollier
Heure de mise en place du parc de départ le	: Samedi 19 février 2022 à 08h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le	: Samedi 19 février 2022 à 9h30
Publication des équipages admis au départ le	: Samedi 19 février 2022 à 12h30
Publication des heures et ordres de départ le	: Samedi 19 février 2022 à 12h30
Briefing écrit de l'organisateur ou du D.C.	: Seront distribués après émargement lors des vérifications.
Départ de la 1 ^{ère} étape (Parc fermé)	: Samedi 19 février 2022 à 13h00
Publication des résultats partiels le	: Samedi 19 février 2022 : 30 mn après la dernière voiture
Arrivée à	: Dimanche 20 février 2022 à 13 h 24 (Podium Place G. Ollier)
Vérifications finales le	: Dimanche 20 février 2022 Roquebrune Garage Garaillons
Publication des résultats du rallye le	: Dimanche 20 février 2022 (30 mn après le délai de réclamation)
Remise des prix	: Dimanche 20 février 2022 ; à 16 h30 et au plus tard.30mn après : l'ouverture du Parc : Salle Molière à ROQUEBRUNE/ARGENS -83-

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de SAINT-RAPHAËL et REGION, avec le concours de la ville de ROQUEBRUNE/ARGENS organise les 19 et 20 Février 2022 le **9ème Rallye Régional des Roches Brunes VHC** En qualité d'organisateur administratif.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le visa
Numéro 7 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 21 en date du 02.12.2021**

Comité d'Organisation

Président : Rosy JAUDEL

Secrétaire Pilotes : Sandrine AUNE JAUDEL

Membres : Adrien JAUDEL, Alain VINCENT, Christiane et JC KOTAS, Serge EGEEA, Dominique JOUVIN, Vivian CARRION, Robert JAUDEL, Maïté JOTREAU, Michel TIRABASSI, Monique et Gérard BROUCHIER

Secrétariat du Rallye : ASA St Raphael, 1 chemin des Prés. Hameau de Vallauray.

83120 PLAN DE LA TOUR : email pilotes jaudel.s.a@gmail.com email officiels asa.st.raphael@free.fr

Site : asastraphael.com

Téléphones :

Sandrine ... 06 21 44 45 66 (Pilotes)
Rosy..... 06 03 73 13 88 (Officiels)
Christiane... 07 82 41 63 62 (Commissaires)
Fax ASA 04 94 43 85 67

Permanence Pilotes : Jusqu'au 17 Février 2021, Sandrine **AUNE JAUDEL**,
1 chemin des Prés. Hameau de Vallauray 83120 PLAN DE LA TOUR email : jaudel.s.a@gmail.com

Pendant le rallye : A partir du Jeudi 17 Février 2022. Salle G. Delatour (Mairie Annexe de ROQUEBRUNE/ARGENS)

Organisateur technique

Nom : **Alain VINCENT Lic 235726/0710**.....

Adresse : **1 chemin du Rouge 83120 PLAN DE LA TOUR**.....

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président	: DUFRESNE Régis	Licence n°2484/0703
Membre	: Annick PECOUT	Licence n°154215/0724
Membre	: Patricia DESMOTS	Licence n° 4514/0777
Directeur de Course	: Yannick BARDIN	Licence n° 46622/0721
Directeur de Course Adjoint	: Michel BONZOM	Licence n° 4090/ 0704
Directeur de Course Adjoint	: Marie Laure ALAIN	Licence n° 228679/0703
Directeur de course VHC et VHRS	: HAMONIC Thierry	Licence n°31600/0745
Responsable temps DC	: Alain PILATE	Licence n°77955/0777
Directeurs d'épreuves	: Jean Claude TEISSEIRE	Licence n° 196077/0702
	: Jean Luc BRETAR	Licence n° 134776/0777
Voiture Autorité	: JC KOTAS	Licence n°20405/0710
	: Alain VINCENT	Licence n°26235726/0710
Directeur de course (Véhicule tricolore)	: Robert GALLI	Licence n° 9206/0745
Voiture Balai	: Sandrine JAUDEL	Licence n°153857/0710
	: Vivian CARRION	Licence n°253370/0710
Protocole	: Michel TIRABASSI	Licence n°45656/0710
Informatique ASA	: Dominique JOUVIN	Licence n° 196077/0710
Représentant RTS Ligue PACA	: XXXXXX	Licence
Médecin	: André MAILLOUX	Licence n° 152162/0704
Médecins en Epreuves spéciales.	: Thierry PONTUS	Licence n° 251834/0710
	: Françoise ROUX-FERAUD	Licence n° 1970/0701
Commissaire Technique Responsable	: Philippe PRADO	Licence n° 56333/0702
	: Jean Michel AUDISIO	Licence n° 3344/0710
	: Luc POULAT	Licence n°242810/0777
Commissaire Technique VH Responsable	: RAMU Michel	Licence n° 2669/0730
:	: Jean Pierre FORESTELLO	Licence n°11620/0721
Sécurité Epreuves RTS	: Adrien JAUDEL	Licence n° 153857/0710
	: Serge EGEA	Licence n°212355/0710
Responsable des commissaires de route	: Christiane KOTAS	Licence n°216365/0710
Responsable Parc Assistance	: Maité JOTREAU	Licence n°178133/0710
Chargés des relations avec les concurrents	: Isabelle FORESTELLO	Licence n°138486/0721
	: Gérard BLANGERO	Licence n° 55095/0710
Secrétaire Pilotes et remise des Prix	: Sandrine AUNE JAUDEL	Licence n° 155376/0710
Pilotes et Remise des Prix	: Maité JOTREAU	Licence n° 178133/0710
Informatique- classements	: Patrick soft	
Liaisons VHF	: Delta com.	Adan Da Silva

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9eme Rallye Régional VHC des Roches Brunes compte pour :
Les challenges VHC Ligue PACA et la Coupe de France des Rallye VHC coefficient 1.

1.3P. VERIFICATIONS

Les Equipages engagés recevront un texto de confirmation et pourront consulter leur heure de convocation sur le site de l'ASA. (<https://www.asastraphael.com>)

Les vérifications administratives auront lieu :

Le samedi 19 février 2022 de 7h30 à **10H00 maxi**. Place Ollier à Roquebrune sur Argens

Les vérifications techniques auront lieu :

Le Samedi 19 février 2022 de 7h45 à 10H15. Place Ollier à Roquebrune sur Argens,

Mise en Parc fermé samedi à partir de 8h00 (Collège A Cabasse).

Les vérifications finales seront effectuées : Garage de l'ARENA. ZAC les Garillons à Roquebrune sur Argens.

Taux horaires de la M.O : 60.00€TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au rallye **9eme Rallye VHC des Roches Brunes** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 7 Février 2022 à minuit.

3.1.10.

Le nombre des engagés est fixé à 25 voitures. (A moduler en fonction du nombre d'engagés au Rallye Moderne et VHRS)

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **370 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 750 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs, équipage complet licencié à L'ASA ST-RAPHAEL **330€**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et de la copie de la première page du PTH ou PTN (sauf classic). Les engagements par fax ou par mail ne seront pas validés.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Le Parc d'assistance sera autorisé aux concurrents le **vendredi 18 Février 2022 à partir de 16h00 et jusqu'à 22h00** afin de respecter les impératifs et les accords passés avec la Mairie de ROQUEBRUNE/ARGENS. **Aucun stationnement ne sera toléré avant cette heure-là. Tout manquement à cette règle fera l'objet d'un rapport et transmis à la 1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs.**

- **Parc assistance:** Stade de la Bouverie, Espace Suzanne Régis à ROQUEBRUNE/ARGENS 83.
- **Parc remorques.** Toutes les remorques seront stationnées 180 Chemin du Lac RD7 à ROQUEBRUNE sur ARGENS (83). Par manque de place de stationnement sur le parc

d'assistance, Il n'y aura aucune dérogation sauf pour les remorques fermées (atelier.)
Les véhicules de course seront déchargés à cet endroit **afin de se présenter aux vérifications sans les remorques.**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif

au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 9eme Rallye régional des Roches Brunnes représente un parcours de 252,37 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,000 kms.

A l'arrivée du Rallye, nous ferons des « Baptêmes » pour permettre à quelques enfants, de profiter Des voitures de compétition (du Podium au Parc Fermé, en suivant l'itinéraire prévu)

Pilote et un enfant à bord, le copilote rejoindra à pied le Parc fermé.

les épreuves spéciales sont :

Samedi 19 février 2022

ES1 Valdingarde (**Descente**).....6,500 Kms

ES2 Le Rouet (**Montée**).....7.000 Kms

ES3 Valdingarde (**Descente**).....6,500 Kms

Dimanche 20 février 2022

ES4 Les Cavalières...(**montée**).....6,500 Kms

ES5 la Roquette (**descente**)3,500 Kms

ES6 Les Cavalières...(**montée**).....6,500 Kms

ES7.La Roquette (**descente**) 3,500 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Dimanche 13 et Vendredi 18 février 2022

De 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00.

Le nombre de passage est limité à 3.

Des contrôles de reconnaissance seront effectués jusqu'aux jours du rallye. Toute infraction constatée sera transmise à la 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs.

Road Book : à télécharger sur le site de l'ASA St RAPHAEL : (<https://www.asastraphael.com>)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange avec mention Commissaire
- Commissaire de route radio : Chasuble jaune avec sigle bleu ⚡
- Chef de poste : Chasuble orange avec mention Chef de poste.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

Un classement par groupe sera établi.

Un classement scratch pour les Groupes 1, 2, 3, 4-5, N VHC J1-J2, A VHC J1 B VHC J1. J2-

Un classement scratch pour le Groupe Rallye Classic de Compétition

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes ou trophées récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve.

La remise des prix aura lieu le Dimanche 20 février 2022, Heure théorique prévue 16 h30, et au plus tard 30mn après l'ouverture du Parc Salle Molière à ROQUEBRUNE/ARGENS.